



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration préliminaire de la MOE UE Mali relative au second tour de l'élection présidentielle

UN PROCESSUS ÉLECTORAL BIEN ORGANISÉ ET QUI S'EST LARGEMENT AMÉLIORÉ AU SECOND TOUR, QUI A CONDUIT À UNE ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE CRÉDIBLE, ÉTAPE CONVAINCANTE VERS LE RETOUR DE L'ORDRE DÉMOCRATIQUE AU MALI

Bamako, 12 août 2013 – Le chef de la Mission d'Observation électorale de l'Union européenne (MOE UE) au Mali, Louis MICHEL, a présenté ce jour lors d'une conférence de presse, en présence de Maria ESPINOSA, chef observateur adjointe, la Déclaration préliminaire qui rassemble l'ensemble des observations de la Mission, à ce jour, relatives au processus électoral de l'élection présidentielle du 28 juillet et du 11 août 2013.

Louis MICHEL a relevé "qu'indiscutablement, entre les deux tours, il y a eu une amélioration du processus électoral et de la méthodologie de l'élection, par exemple, l'identification des bureaux de vote qui était beaucoup plus facile". "Il faut féliciter les citoyens maliens qui se sont réapproprié leur destin démocratique, et qui ont pris pleinement la mesure de l'enjeu" a souligné le chef de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne au Mali. "Je pense que c'est une avancée démocratique considérable, je pense qu'avoir été capable d'organiser en si peu de temps des élections dans un climat difficile, dans un contexte délicat et d'incertitudes pour une population qui avait été traumatisée par un coup d'état, signifie que les citoyens se sont bien rendu compte qu'ils avaient frôlé le pire dans ce pays" a insisté Louis MICHEL.

Les principaux points de cette Déclaration préliminaire sont les suivants :

RÉSUMÉ

Au jour de la publication de cette déclaration, le processus électoral n'est pas achevé et la MOE UE ne peut se prononcer que sur ce qu'elle a pu observer. Sur cette base, elle constate les éléments suivants :

- Les électeurs ont participé de manière significative au second tour de l'élection présidentielle le 11 août 2013 au cours duquel les opérations de vote ont été bien menées. L'élection présidentielle est une étape cruciale pour le rétablissement de la paix et d'un régime démocratique au Mali. Selon l'Accord de Ouagadougou signé le 18 juin 2013, le nouveau Président élu disposera de 60 jours, une fois son gouvernement en place, pour lancer un dialogue inclusif en vue d'aboutir à une paix globale et définitive.
- Les observateurs de la MOE UE ont évalué positivement (qualificatifs «excellent», «bon» et «satisfaisant») les opérations de vote à hauteur de 99% des 831 bureaux de vote (BV) observés.
- Le cadre juridique de l'élection présidentielle est aligné sur les normes internationales pour l'organisation d'élections démocratiques. Il faut se féliciter que ce cadre n'ait pas été modifié de façon improvisée pour le second tour. Afin de renforcer la sécurité juridique, la MOE UE estime souhaitable de procéder à un toilettage approfondi, à une harmonisation des dispositions relatives aux élections et à une clarification des différentes modalités de la législation électorale.
- La MOE UE salue les efforts fournis par le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MATDAT) pour corriger les défaillances



organisationnelles du premier tour malgré les délais très courts entre les deux scrutins. Elle exprime aussi sa grande appréciation vis-à-vis des autorités de la transition qui ont créé les conditions de mise en œuvre impartiale et apaisée de ce processus.

- La mission estime que les résultats provisoires devraient être publiés sur Internet BV par BV car le système qui a été pratiqué ne permet pas la traçabilité des voix.
- Le MATDAT a proclamé les résultats provisoires le 2 août. Après avoir procédé au recensement général des votes, la Cour constitutionnelle a proclamé, le 7 août, les résultats définitifs du premier tour de l'élection, qui confirment le classement des deux premiers candidats et qui diffèrent peu des résultats provisoires. Les deux candidats Ibrahim Boubacar Keïta (39,79 % au premier tour) et Soumaïla Cissé (19,70%) se sont affrontés au second tour de l'élection présidentielle le 11 août, chacun ayant reçu des soutiens des candidats éliminés au premier tour.
- La MOE UE relève qu'aucune juridiction intermédiaire n'a compétence en matière de contentieux conformément aux bonnes pratiques internationales. Lors du recensement général des votes, la Cour a procédé à diverses rectifications d'erreurs matérielles et aux redressements qu'elle a jugés nécessaires. Il serait utile de recevoir des informations sur leur ampleur et sur les critères de la méthodologie adoptée. Cela garantirait une meilleure transparence du processus électoral.
- Les listes électorales n'ont pas subi de modification et ont été réimprimées entre les deux tours seulement pour le District de Bamako. La localisation des BV a été facilitée par la présence d'agents de la Délégation Générale aux Elections (DGE) dans les Lieux de Vote (LV).
- La campagne électorale, réduite à deux jours, a été très limitée en termes d'activités et s'est déroulée dans le calme.
- Les médias d'État ont garanti un espace gratuit et égal aux deux candidats en respectant les dispositions du Comité national d'égal accès aux médias d'État (CNEAME). La campagne électorale limitée à deux jours fériés a réduit d'autant la couverture par les médias privés.
- La présence de la société civile dans les BV, assurée par les représentants des candidats et les observateurs nationaux et internationaux, a fortement contribué à l'intégrité et à la transparence du scrutin.

La Mission d'observation électorale de l'Union européenne (MOE UE) est présente au Mali depuis le 21 juin 2013, sur invitation de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et du gouvernement de la République du Mali. La MOE UE est dirigée par M. Louis Michel, membre du Parlement européen (Belgique). 105 observateurs, ressortissants de 27 des 28 Etats membres de l'UE, de la Norvège et de la Suisse ont été déployés dans le pays dans le but d'évaluer le processus électoral au regard des lois de la République du Mali ainsi que des normes internationales pour les élections démocratiques. La MOE UE est indépendante dans ses conclusions et adhère à la Déclaration de principes pour l'observation internationale des élections, commémorée au siège des Nations Unies en octobre 2005. La Mission a observé l'élection du 28 juillet et a publié une Déclaration, suite au scrutin. Lors du second tour de l'élection présidentielle, les observateurs de la MOE UE ont visité 831 bureaux de vote dans cinq des huit régions du pays (soit 4,64%), afin d'y observer l'ouverture des bureaux de vote (BV), les opérations de vote et de décompte des voix. La MOE UE reste dans le pays pour observer les développements postélectorales et, en particulier, la compilation et la proclamation des résultats provisoires par le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MATDAT) et la proclamation des résultats définitifs par la Cour constitutionnelle. Cette déclaration est préliminaire et la MOE UE ne tirera pas de conclusions finales avant l'achèvement de la tabulation nationale, du contentieux éventuel sur les résultats des élections et de l'annonce des résultats finaux du second tour. Un rapport final sera publié environ deux mois après la conclusion du processus.

La version intégrale de cette Déclaration préliminaire, disponible en français, est accessible en ligne sur le site www.moe-mali2013.eu

Contacts MOE UE Mali 2013: Alain CHABOD – attaché de presse – mob: (+223) 91 38 08 17 alain.chabod@moe-mali2013.eu / Moussa CAMARA - assistant du bureau de presse – mob : (+223) 76 39 25 76 – moussa.camara@moe-mali2013.eu